

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegraфи svizzeri |
| Herausgeber: | Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe |
| Band: | 49 (1971) |
| Heft: | 2 |
| Rubrik: | Verschiedenes = Divers = Notizie varie |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Verschiedenes – Divers – Notizie varie

Comité de Coordination des Télécommunications par satellites (CCTS)

Gérald BUTTEX, Berne

Ce Comité, présidé par M. F. Locher, directeur général des PTT suisses, a siégé à Lausanne, du 9 au 11 novembre 1970. Malgré la situation extrêmement confuse qui résultait de la crise de la quatrième session de la Conférence Spatiale Européenne, tenue à Bruxelles la semaine précédente, le CCTS a toutefois décidé de poursuivre activement les travaux entrepris en collaboration avec le Centre Européen de Recherche Spatiale (CERS/ESRO) pour la mise en place d'un système européen de télécommunications par satellites.

Ces travaux sont effectués par un groupe d'experts européens en télécommunications qui dispose d'un bureau d'études permanent à Issy-les-Moulineaux (CNET, France). En plus de la définition des caractéristiques techniques du système, ce groupe a été chargé par le CCTS de procéder à l'évaluation et à la comparaison des différents coûts probables des moyens terrestres et par satellites susceptibles d'être intégrés dans le futur réseau de télécommunications intraeuropéen des années 1980-1985. Il est en effet de toute première importance pour les Administrations membres de la CEPT de pouvoir chiffrer le risque qu'elles devraient prendre en décider cette intégration. Si le prix à payer pour la mise en place de ce système reste compris dans des limites acceptables en rapport avec les avantages qu'elles estiment pouvoir en retirer, les Administrations de la CEPT pourront alors vraiment s'engager dans la phase de réalisation du projet proprement dite.

A maintes reprises, les Administrations de la CEPT ont affirmé leur ferme intention d'être les seules propriétaires du système et d'en assurer elles-mêmes la gestion. Dans ce dessein, le CCTS envisage une organisation dont les buts principaux seraient de posséder, d'exploiter et d'entretenir le secteur spatial du système européen de télécommunications par satellites. Dans la phase actuelle des travaux, le CCTS a été saisi d'un premier projet d'accord à conclure entre les membres de la CEPT, projet mis au point par un groupe de travail qu'il avait spécialement mandaté à cet effet. Dans sa forme actuelle, ce projet d'accord prévoit l'institution d'une Organisation européenne de télécommunications par satellites dont les seules Administrations de la CEPT ou, suivant les pays, leurs agences d'exploitation reconnues pourraient avoir qualité

de membres. Cette organisation serait dirigée par un Comité au sein duquel les Administrations signataires de l'accord seraient représentées et exerceraient un droit de vote proportionnel au montant de leurs investissements dans le système. La gestion du secteur spatial serait assurée par un organisme dirigé par un directeur général, représentant légal de l'Organisation, et directement responsable devant le Comité des signataires. Le projet d'accord est actuellement soumis aux Administrations membres pour un examen détaillé.

Comme on peut le constater, les Administrations des télécommunications européennes ne ménagent pas leurs efforts pour contribuer de façon positive à l'étude de tous les aspects du problème «Satellites régionaux» de télécommunications posé par l'avènement des techniques spatiales.

Comité de Coordination des présidents et vice-présidents de la Commission «Télécommunications» (CCPVP)

Ce Comité assume une tâche de direction et de coordination des travaux de la Commission «Télécommunications» entre ses différents groupes de travail. Il est composé des présidents et vice-présidents des groupes de travail; les Administrations qui n'assument pas de présidence ont toutefois la possibilité de s'y faire représenter. Il s'est réuni les 25, 26 et 27 novembre 1970 à La Haye sous la présidence de M. D. van den Berg, nouveau président de la Commission «Télécommunications» en charge depuis que l'Administration néerlandaise a repris la gérance de la CEPT.

De l'ordre de jour de cette réunion, relevons les deux questions d'actualité qui ont plus particulièrement retenu l'attention du Comité, à savoir:

La transmission de données et la planification à long terme.

Lors de l'assemblée plénière de Montreux, la Commission lui avait donné pour mandat d'examiner s'il était judicieux de modifier l'organisation des travaux et d'instaurer un nouveau Groupe de travail ayant pour tâche de traiter de toutes les questions commerciales, de services et techniques relatives à la transmission des données. Cette proposition de nouvelle réforme de structure fut principalement motivée par le fait que tous les problèmes afférents à la téléinformatique sont d'une brûlante actualité et imposent aux Administrations de trouver des solutions dans les plus brefs délais. Par ailleurs, des organisations internationales telles que l'OCDE, la CEE, des

groupements importants d'usagers manifestent un intérêt croissant pour ces questions.

En conséquence, le Comité a reconnu le bien-fondé des motifs qui militent en faveur d'un organisme subordonné à la Commission «Télécommunications» de la CEPT qui serait mandaté pour traiter de l'ensemble des problèmes entrant dans le contexte «Téléinformatique». Il a cependant cru ne pas devoir toucher aux mandats des groupes de travail existants. Il a décidé la création d'un Comité directeur «Téléinformatique» composé des présidents et vice-présidents des groupes et des sous-groupes de travail concernés et placés sous la conduite du président du Groupe de travail «Services et Facilités», M. T. Larsson de l'Administration suédoise des télécommunications. Le mandat du Comité directeur est d'assurer tous les contacts nécessaires avec toutes organisations représentant des groupements d'usagers, avec des usagers importants ainsi qu'avec l'OCDE ou la CEE pour toutes questions relatives à la téléinformatique; d'informer les Administrations, la Commission et les groupes compétents des problèmes nouveaux de téléinformatique et assurer la supervision et la coordination des études de téléinformatique au sein de la Commission «Télécommunications».

L'organisation de la planification à long terme pose un problème similaire. En effet, il s'agit d'une tâche qui incombe à chaque groupe de travail. Il n'est donc pas possible d'en confier l'exécution à un seul organe. Toutefois, une coordination est indispensable, chaque planification spécifique devant s'inscrire dans un concept général. Le CCPVP est particulièrement bien placé pour assumer cette tâche de coordination. Pour être en mesure de donner les impulsions nécessaires aux études, le Comité a décidé de s'adjointre un groupe d'experts dont la tâche sera plutôt de faire des études prospectives à long terme, tenant compte non seulement de l'aspect télécommunications, mais également des aspects politiques, économiques, sociologiques et écologiques pour tenter de répondre au mieux aux besoins de la société de demain.

Assemblée générale extraordinaire de Pro Téléphone

Daniel SERGY, Berne

Les représentants de Pro Téléphone, association pour le développement des services des télécommunications en Suisse, étaient convoqués en assemblée générale

extraordinaire, le 4 novembre 1970, à Berne. Sous la présidence de *M. Robert*, différentes décisions importantes devaient être prises.

Il s'agissait en premier lieu de statuer sur le *transfert du siège* de l'association de Zurich à Berne. En effet, les locaux occupés jusqu'ici, dans un bâtiment des PTT, devant être remis à la disposition de cette entreprise, il était nécessaire de trouver de nouveaux bureaux. La question se posait alors de savoir s'il était judicieux de maintenir le siège à Zurich, ou si le choix d'une autre ville se justifiait. Différentes considérations, telles qu'une position géographique plus centrale, un contact plus facile avec la direction générale des PTT, et le fait que des locaux devenaient disponibles à proximité immédiate de la gare, ont amené le comité à proposer Berne comme nouveau domicile de l'association. L'assemblée donna son accord à l'unanimité.

Un second point important de l'ordre du jour était la discussion de *nouveaux prin-*

cipes de politique de gestion. Lors de sa fondation, Pro Téléphone s'était fixé pour but principal la promotion du téléphone en Suisse. Par des conseils aux usagers et une propagande bien conçue, il s'agissait de favoriser le développement d'un nouveau moyen de communication dans notre pays. Par la suite, un effort fut encore fait en faveur de la télédiffusion. Les temps ont changé, et bien souvent l'entreprise des PTT n'est plus à même de satisfaire, dans un délai raisonnable, aux besoins accrus en raccordements téléphoniques, la télédiffusion restant un domaine susceptible d'être développé. Tenant compte de cette situation, Pro Téléphone se propose de poursuivre d'autres objectifs tendant à une solution rationnelle des problèmes touchant à la recherche, ainsi qu'à l'exploitation et à l'usage des moyens de télécommunication. Il s'agira d'informer l'industrie et l'entreprise des PTT en vue de coordonner les efforts individuels dans un même domaine, de promouvoir

l'intérêt pour les télécommunications et d'organiser en commun le recrutement, la formation et le perfectionnement de spécialistes. D'autres tâches ne seront pas négligées non plus, telles que l'information des usagers concernant les installations existantes ou nouvelles, les prestations de l'entreprise des PTT et de l'industrie des télécommunications. Cette nouvelle politique de gestion ne donna lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée et fut acceptée sans opposition.

La fin de la séance fut consacrée à l'audition d'un exposé de *M. Lancoud*, directeur des services des télécommunications de la direction générale des PTT, sur le *plan décennal 1970 à 1979* des services dont il a la charge. S'aidant de la projection de diapositives, et après une brève introduction historique, *M. Lancoud* sut certainement convaincre son auditoire qu'il serait faux de penser que la planification des télécommunications n'était jusqu'ici qu'une affaire d'improvisation.

Wahlen von PTT-Chefbeamten

Nominations de chefs fonctionnaires PTT

Die Generaldirektion PTT hat folgende Chefbeamte gewählt:

Im Rahmen der Reorganisation der Hochbauabteilung

Notar *Walter Stotzer*, geb. 1915, von Büren a. d. A., zum Chef der Unterabteilung Liegenschaftsdienst.

Architekt ETH *Max Wiederkehr*, geb. 1924, von Gontenschwil SG, zum Chef der neuen Sektion «Technische Entwicklung» (HT).

Architekt *Hermann Zachmann*, geb. 1918, von Zürich, zum Chef der neuen Sektion «Spezialbauten» (HB 4).

Bei der Personalabteilung:

Ernst Struchen, geb. 1916, von Epsach BE, zum Chef der Sektion «Allgemeine Personalfragen» (PA 2), als Nachfolger des zum Abteilungschef gewählten *H. Egli*,

La Direction générale des PTT a nommé les fonctionnaires chefs suivants:

Dans le cadre de la réorganisation de la division des bâtiments

M. Walter Stotzer, notaire, né en 1915, originaire de Büren a. d. A., en tant que chef de la subdivision des immeubles.

M. Max Wiederkehr, architecte EPFZ, né en 1924, originaire de Gontenschwil SG, comme chef de la section nouvellement créée «Développement technique» (HT).

M. Hermann Zachmann, architecte, né en 1918, originaire de Zurich, chef de la nouvelle section «Constructions spéciales» (HB 4).

Auprès de la division du personnel:

M. Ernst Struchen, né en 1916, originaire d'Epsach BE, chef de la section «Affaires générales de personnel» (PA 2), qui succède ainsi à *M. H. Egli*, nommé chef de division.